

Budget Participatif 2019

Vous proposez,
nous réalisons...

PHASE 1 Je dépose un projet
jusqu'au **30 avril 2018**

sur jeparticipe.lemans.fr
à partir du 1^{er} mars



saïson 1

lemans.fr

service Vie des quartiers (Pôle participation citoyenne)

Tél : 02 43 47 36 37

mail : budgetparticipatif@lemans.fr





La municipalité a décidé de réserver une partie de son budget d'investissement pour des projets citoyens : 120 000 € pour chacun des 7 grands secteurs de la ville.

Quel type de projet ?

Chaque habitant peut proposer un projet d'investissement pour son quartier. Les projets doivent relever des compétences municipales et répondre à des critères de recevabilité. Après sélection, ils seront soumis au vote des Manceaux. Les projets lauréats seront mis en œuvre par la collectivité. Ces projets doivent permettre d'améliorer votre cadre de vie grâce à vos idées innovantes pour votre quartier.

Comment participer ?

Rendez-vous dès le 1^{er} mars sur jeparticipe.lemans.fr

- **Phase 1** : Je propose un projet (*jusqu'au 30 avril*)
- **Phase 2** : Les services étudient mon projet
- **Phase 3** : Une commission paritaire composée d'élus et de représentants des instances participatives sélectionne les projets qui seront soumis au vote (*en juin*)
- **Phase 4** : Je vote pour mes projets préférés (*15 septembre au 15 octobre*)
- **Phase 5** : La collectivité met en œuvre les projets lauréats (*à partir de 2019*)

